

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Office national de l'énergie

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

L'honorable Joe Oliver, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2014
représentée par l'Office national de l'énergie

No de cat. NE2-11/2014F-PDF
ISSN 2292-3934

Le rapport est publié séparément dans les deux langues officielles.

Demandes d'exemplaires :

Office national de l'énergie
Bureau des publications
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5576

Courriel :
publications@neb-one.gc.ca

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2014 as
represented by the National Energy Board

Cat. No. NE2-11/2014E-PDF
ISSN 2292-3926

This report is published separately in both official languages.

Copies are available on request from:

National Energy Board
Publications Office
444 Seventh Avenue SW
Calgary, AB T2P 0X8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5576

Email:
publications@neb-one.gc.ca

Printed in Canada

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1^{er} mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif. Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le [site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#).¹

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15ⁱⁱ](#)) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7ⁱⁱⁱ](#)) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, les Tendances relatives aux dépenses du ministère, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités organisationnels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien vers les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou un organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires et non budgétaires

Dépenses budgétaires – Les dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, les placements et les avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'une organisation.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)^{iv} (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'une organisation (par exemple, les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du Président et premier dirigeant	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil organisationnel.....	3
Contexte organisationnel	4
Raison d'être.....	4
Responsabilités	4
Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP).....	5
Priorités organisationnelles.....	6
Analyses des risques	9
Dépenses prévues.....	11
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada.....	13
Tendances relatives aux dépenses du ministère.....	14
Budget des dépenses par crédits votés.....	15
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)	15
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	17
Résultat stratégique.....	17
Programme 1.1 : <i>Réglementation de l'énergie</i>	17
Sous-Programme 1.1.1 : <i>Élaboration de la réglementation de l'énergie</i>	19
Sous-Programme 1.1.2 : <i>Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie</i>	20
Programme 1.2 : <i>Programme d'information sur l'énergie</i>	23
Services internes	25
Section III : Information additionnelle.....	27
État des résultats prospectif	27
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	28
Dépenses fiscales et évaluations	28
Section IV : Coordonnées de l'organisation	29
Notes de fin de document	30

Message du Président et premier dirigeant

Dans le contexte des enjeux énergétiques, l'intérêt public canadien change et, au cours de la dernière année, l'Office national de l'énergie a continué d'évoluer en s'adaptant aux nouvelles réalités. Pour l'Office, « l'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et consiste en un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société ».



C'est pourquoi l'Office maintient le cap sur ses trois priorités stratégiques : l'amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à la protection de l'environnement, l'instauration d'un solide cadre de réglementation pour le Nord et le maintien d'une organisation souple et efficace, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues. Ces trois priorités guideront ses travaux au cours de l'exercice 2014-2015.

L'accent de l'Office sur la sécurité porte ses fruits. Par exemple, le volume de pétrole déversé diminue constamment d'année en année, ce qui démontre une plus grande sensibilisation et une atténuation proactive des incidents. En 2013, l'Office a effectué 169 inspections et 6 audits. En outre, son Forum sur la sécurité, qui s'est tenu à Calgary, s'est révélé une réussite auprès des parties prenantes et a permis de cerner des occasions pour l'industrie et les organismes de réglementation d'améliorer la sécurité.

L'Office continuera de promouvoir une culture de sécurité auprès des sociétés qu'il réglemente. Il veut définir la notion de culture de sécurité et en intégrer des indicateurs dans ses activités existantes de vérification de la conformité.

L'Office a écouté la population et comprend qu'il doit partager avec elle plus d'information qu'auparavant. Il continuera de lui fournir des renseignements sur la conformité qui sont exacts, opportuns et faciles d'accès.

L'Office poursuit la mise à jour du cadre de réglementation dans le Nord, en partenariat avec des ministères et des organismes de réglementation fédéraux et territoriaux. Au cours du dernier exercice seulement, du personnel et des membres de l'Office ont tenu plus de 50 réunions à la grandeur du Nord afin de toujours être à l'écoute de ceux qui seront les plus touchés par des activités pétrolières et gazières.

L'Office entend demeurer une organisation souple et efficace. Quarante demandes visant des installations ont été déposées et approuvées auprès de l'Office en 2013 alors que la moyenne des quatre dernières années s'établissait à 25. En plus d'une augmentation prévue des demandes au cours de l'exercice 2014-2015, trois audiences visant des projets d'envergure pourraient se tenir pendant la période : le projet d'agrandissement du réseau pipelinier de Trans Mountain, le projet Énergie Est et le projet d'exploration en coentreprise dans la mer de Beaufort.

L'Office s'attend donc à ce que nos ressources soient utilisées à pleine capacité. L'intérêt public continue de primer pour l'Office, comme en font foi son engagement indéfectible en matière de sécurité et de protection de l'environnement et son indépendance, son désir d'équité et son professionnalisme dans l'application de sa réglementation.

Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable Joe Oliver, C.P., député

Président et premier dirigeant : Gaétan Caron

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Année de création : 1959

Principales autorités législatives : *Loi sur l'Office national de l'énergie*^v

Autre : En 2014, l'Office national de l'énergie fêtera 55 années vouées à la promotion ferme de la sûreté et de la sécurité, de la protection de l'environnement et de l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien.

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Office national de l'énergie (l'Office, l'ONÉ) est un organisme de réglementation fédéral, indépendant et quasi judiciaire, fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique, dans l'intérêt public canadien, selon le mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales attributions de l'Office, qui consistent entre autres à réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office assume aussi des responsabilités de nature réglementaire pour les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz sur le territoire domanial^{vi} qui n'est pas, par ailleurs, assujéti à un accord fédéral-provincial. Ces responsabilités lui sont octroyées par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH).

Dans le cadre de son examen des demandes relatives aux projets de son ressort, l'Office réalise des évaluations environnementales. Pour certains projets, une telle évaluation est exigée par d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [LCÉE (2012)], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* ou l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également les divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont de compétence fédérale. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

- 1 Résultat Stratégique :** La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'ONÉ.

1.1 Programme : Réglementation de l'énergie

1.1.1 Sous-Programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie

1.1.2 Sous-Programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

1.2 Programme : Programme d'information sur l'énergie

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s) et/ou Programme(s)
Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement	priorité déjà établie	Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>L'Office accorde une importance considérable à la sécurité et à la protection de l'environnement. En sa qualité d'organisme de réglementation fédéral indépendant, il réglemente la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien, en vertu du mandat conféré par le Parlement.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan visant à instaurer une culture de sécurité dans les sociétés réglementées, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ élaborer et diffuser le message de l'Office, qui comprend une définition de la culture de sécurité et qui cerne les caractéristiques et les attributs de cette culture; ○ organiser des activités pour informer les sociétés des attentes de l'Office en matière de culture de sécurité; ○ établir les conditions de base d'une culture de sécurité dans les sociétés réglementées à l'aide de différentes données (enquêtes sur des incidents, audits et inspections). • Mettre en place des systèmes et des processus internes pour recueillir, analyser et utiliser des données liées à la réglementation. • Constituer une équipe d'analyse de la réglementation et d'information chargée d'intégrer de l'information de qualité fondée sur des données probantes liées à la réglementation au processus de planification des activités de vérification de la conformité fondées sur le risque pour améliorer le rendement en matière de réglementation. • Exercer une surveillance et rendre compte publiquement de la mise en œuvre des sanctions administratives pécuniaires. • Simplifier le processus de signalement des incidents et des activités non autorisées par les sociétés réglementées. • Produire de l'information réglementaire facilement accessible sur la sécurité, la protection de l'environnement et les marchés énergétiques, et publier cette information de manière proactive sur le site Web de l'Office. 		

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s) et/ou Programme(s)
Un cadre de réglementation solide pour le Nord	priorité déjà établie	Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité? L'Office est l'organisme fédéral de qui relève la réglementation des opérations d'exploration et de production pétrolières et gazières sur le territoire domanial^{vi} qui n'est pas, par ailleurs, assujetti à un accord fédéral-provincial. En 2011, l'Office a procédé à un examen en profondeur de son cadre de réglementation pour les forages extracôtiers dans l'Arctique canadien, ce qui a débouché sur l'établissement d'exigences de dépôt pour ces forages (revue du dossier Arctique). Au cours de ce processus, l'Office s'est engagé à examiner et à renforcer son cadre de réglementation pour le Nord, afin de garantir que ses décisions futures concernant les demandes de forage amélioreront la sécurité des travailleurs et du public, ainsi que la protection de l'environnement.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le cadre de réglementation pour le territoire domanial^{vi}, en partenariat avec des organismes fédéraux, provinciaux et de réglementation compétents, afin de maintenir les normes les plus rigoureuses en matière de sécurité opérationnelle et de protection de l'environnement. • Collaborer avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin de garantir à celui-ci, conformément à l'entente de transfert de responsabilités, un transfert transparent et efficace de pouvoirs de réglementation relevant de l'Office. • Fournir des directives pour préciser les attentes de l'Office à l'égard des sociétés et expliquer au public la façon de prendre part aux processus de l'Office. • Faire participer les populations et les institutions du Nord susceptibles d'être touchées par d'éventuelles activités réglementées par l'Office afin de rendre les processus réglementaires significatifs et coordonnés. • Développer une capacité technique interne et élaborer des outils de surveillance uniformisés afin de rendre constamment et en temps opportun des décisions efficaces. • Conclure des ententes de coopération avec d'autres acteurs clés des interventions en cas d'urgence dans le Nord afin d'améliorer l'état de préparation en cas d'un incident. 		

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s) et/ou Programme(s)
Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues	priorité déjà établie	Services internes Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Une organisation souple est essentielle pour atteindre le but stratégique et respecter les priorités de manière efficace et efficiente, à l'heure où une intensification des activités de l'industrie sollicite comme jamais les services de l'Office. En outre, des changements sans précédent apportés à la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i>, qui découlent de la <i>Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable</i>, ont eu des incidences sur les responsabilités de l'Office (sécurité de la navigation, obligation de veiller au traitement expéditif des demandes, augmentation du nombre d'audits et d'inspections).</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les modifications législatives et réglementaires corrélatives. • Revoir les processus d'examen des demandes nécessitant ou ne nécessitant pas une audience afin de permettre une étude efficace et approfondie des projets d'envergure. • Améliorer les échanges avec la population canadienne à l'aide de communications stratégiques, notamment par un partage proactif de l'information et une présence accrue sur le Web. • Actualiser les stratégies de gestion de l'information et de technologie de l'information afin de soutenir les processus réglementaires et opérationnels en adoptant une nouvelle méthode structurée et efficiente pour saisir, stocker, analyser et diffuser les données. • Établir et mettre en œuvre un modèle de financement qui permet une affectation dynamique des ressources en fonction de priorités opérationnelles changeantes à court et à long terme. • Faciliter le déménagement dans les nouveaux bureaux et minimiser la perturbation des activités. • Fixer des normes de service qui correspondent aux exigences opérationnelles et aux niveaux de financement. 		

Analyses des risques

L'Office tient compte du risque dans ses processus de planification intégrée des activités et de prise de décision, qui sont codifiés dans sa politique de gestion intégrée du risque. Les risques qui peuvent nuire à l'atteinte de ses buts opérationnels sont définis, analysés, évalués, surveillés et examinés sur les plans stratégique et opérationnel afin qu'il en soit tenu compte dans la prise de décision, l'établissement des priorités, l'affectation des ressources et la production de rapports au niveau de l'organisation.

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
En raison de plusieurs facteurs, comme l'accroissement des activités de transport de produits pétroliers et gaziers, un incident impliquant une société réglementée risque d'entraîner des décès ou d'importants effets sur l'environnement.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	1.1 Réglementation de l'énergie
En raison de l'utilisation restreinte de normes de données et du vieillissement des systèmes d'information, il y a des risques de communiquer à la population canadienne des renseignements inexacts, incomplets ou insuffisants sur des installations relevant de la compétence de l'Office ou sur ses activités.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	1.1 Réglementation de l'énergie
En raison de la charge de travail accrue dictée par le nombre et l'envergure des demandes et des audiences, il y a un risque que ces demandes ne soient pas examinées en temps opportun ou dans les délais prescrits par la loi, ce qui pourrait nuire à la prévisibilité des processus de réglementation de l'Office.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	1.1 Réglementation de l'énergie

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
En raison du marché du travail très concurrentiel, des postes-clés de l'organisation risquent d'être vacants. Cela pourrait entraîner une perte du savoir collectif et des retards dans les processus de réglementation.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	1.3 Services internes

En 2013, environ 73 000 kilomètres^{vii} de pipelines exploités par 98 sociétés et 1 400 kilomètres de lignes de transport d'électricité exploitées par 11 sociétés au Canada étaient soumis à la réglementation de l'Office. Ces pipelines ont transporté vers des clients canadiens et d'exportation du pétrole brut, des produits pétroliers, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel d'une valeur approximative de 134,4 milliards de dollars^{viii}. On estime à 7,1 milliards de dollars les coûts de transport de tous ces produits. Les lignes internationales de transport d'électricité relevant de l'Office ont transporté de l'électricité aux fins d'importation ou d'exportation pour une valeur estimée à environ 2 milliards de dollars au cours de l'exercice précédent.

Les responsabilités de l'Office ne sont pas uniquement façonnées par les tendances émergentes en matière énergétique, mais aussi par l'analyse proactive des tendances dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la société et de l'économie. Ces tendances peuvent influencer sur la capacité de l'Office de s'acquitter de ses obligations dans l'intérêt public canadien.

Entre 2010 et 2013, un certain nombre d'incidents survenus dans le secteur pétrolier et gazier – notamment le déversement de pétrole brut dans le golfe du Mexique découlant d'une éruption lors du forage d'un puits sous-marin – ont modifié le contexte réglementaire de l'Office et d'autres organismes de réglementation du secteur énergétique. L'intérêt des parlementaires et de la population pour le secteur de l'énergie, la sécurité et les impacts environnementaux des pipelines augmentent sans cesse. Il en est de même de l'influence du public sur les décisions réglementaires et politiques qui touchent l'essor du secteur énergétique au Canada. L'Office reconnaît le besoin de mieux communiquer en temps opportun à la population canadienne l'information relative à son processus de réglementation (demandes et incidents).

L'émergence de l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste ces dernières années a rendu plus incertaine la mise en valeur du gaz naturel dans l'Arctique. Toutefois, on constate une croissance dans la production de gaz de schiste dans le nord-est de la Colombie-Britannique. De plus, les bas prix du gaz et l'accroissement des volumes de gaz naturel provenant du gaz de schiste aux États-Unis entraînent une diminution des exportations canadiennes vers les États-Unis et un intérêt grandissant pour le développement de nouveaux marchés outre-mer. En raison des facteurs mentionnés précédemment, l'Office s'attend à ce que le nombre élevé de demandes d'autorisation d'installations ou de décisions concernant les différends relatifs aux droits se maintienne durant l'exercice 2014-2015.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
71 316 050	84 663 473	69 153 310	69 153 310

Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
423,6	423,6	423,6

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat Stratégique et les Programmes (En dollars)

Résultat(s) Stratégique(s), Programme(s) et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat Stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'ONÉ.							
Réglementation de l'énergie	34 867 506	44 125 872	52 800 000	39 482 860	56 018 272	46 581 292	46 581 292
Programme d'information sur l'énergie	8 259 353	5 974 560	7 200 000	5 294 553	6 820 972	5 831 489	5 831 489
Total partiel Résultat Stratégique 1	43 126 859	50 100 432	60 000 000	44 777 413	62 839 244	52 412 781	52 412 781
Total partiel Services internes	21 248 754	19 445 209	24 200 000	26 538 637	21 824 229	16 740 529	16 740 529
Total	64 375 613	69 545 641	84 200 000	71 316 050	84 663 473	69 153 310	69 153 310

Le financement de l'Office provient de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 90 % de ces crédits auprès des sociétés réglementées. Les revenus sont déposés directement dans le Trésor. Ce processus relève du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*.

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Office a reçu des fonds supplémentaires pour mener à bien ses programmes de sûreté et de sécurité. Des fonds lui ont aussi été accordés pour couvrir des indemnités spéciales.

L'augmentation des dépenses prévues en 2013-2014 découle principalement du montant de 12,4 millions de dollars accordé pour le déménagement des bureaux de l'Office.

Le montant restant de 8,3 millions de dollars pour le déménagement sera engagé en 2014-2015. Les dépenses prévues pour ce même exercice comprennent également un montant de 7,2 millions de dollars découlant de l'approbation d'une nouvelle convention collective et un montant de 6,1 millions de dollars pour des dépenses admissibles liées à la rémunération (notamment les indemnités de départ prévues).

Parallèlement, les dépenses prévues pour l'exercice 2015-2016 comprennent un montant de 7,2 millions de dollars pour la convention collective prévue et de 1,2 million de dollars pour les dépenses admissibles liées à la rémunération.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par [Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental](#)
(En dollars)

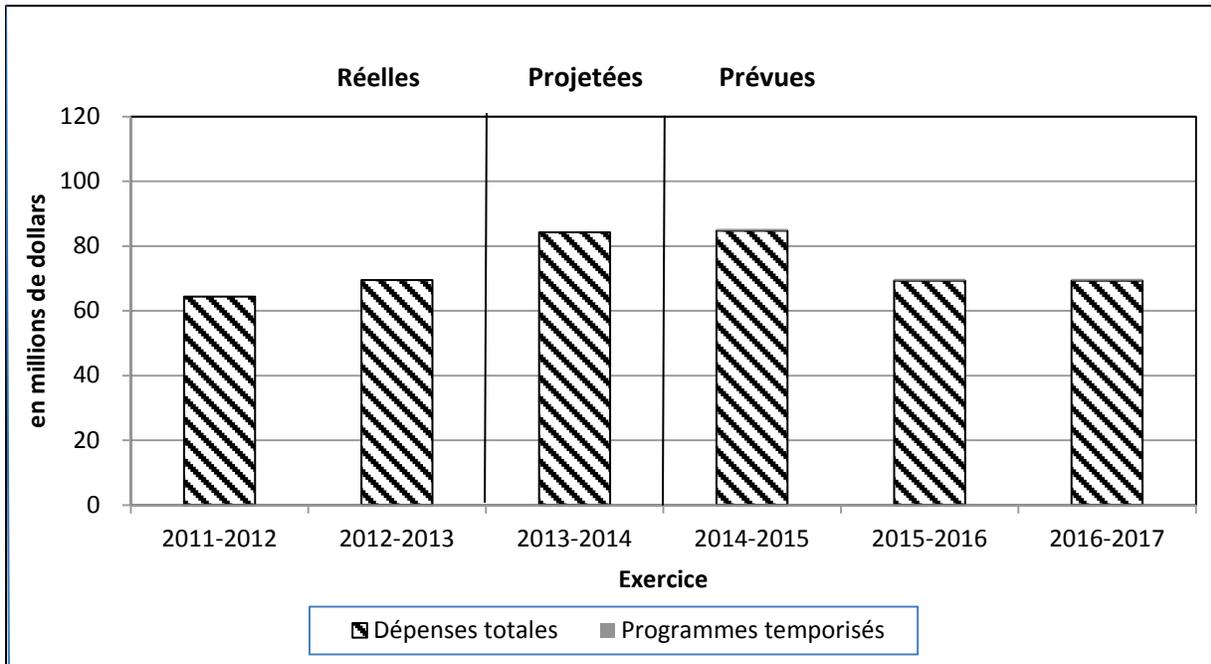
Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'ONÉ.				
	1.1 Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	56 018 272
	1.2 Programme d'information sur l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	6 820 972

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	62 839 244
Affaires sociales	-
Affaires internationales	-
Affaires gouvernementales	-

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



L'augmentation des dépenses réelles de 2011-2012 à 2012-2013 vient de la hausse du financement suite à l'autorisation par le Secrétariat du Conseil du Trésor de la demande relative à la sécurité et à la sensibilisation du public. Les dépenses projetées plus élevées de 2012-2013 à 2013-2014 sont en grande partie attribuables au déménagement dans un nouvel immeuble. Les hausses prévues des dépenses entre les exercices 2013-2014 et 2014-2015 tiennent au versement d'indemnités de départ ponctuelles aux termes de la nouvelle convention collective; elles sont compensées en partie par des coûts de déménagement moins élevés en 2014-2015.

L'Office a un programme de sensibilisation du public évalué à 0,6 million de dollars qui prendra fin durant l'exercice 2013-2014 et qui découlait de sa demande de financement pour la sécurité présentée en 2012-2013.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels de l'Office, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#).^{ix}

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2013-2016](#)^x, déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période de 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD).

L'ONÉ contribue aux thèmes III – Protéger la nature et les Canadiens et IV – Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement, tels qu'indiqués par les identificateurs visuels ci-dessous.



Ces contributions sont des composantes des programmes suivants, et sont expliquées plus à fond dans la section II :

- Programme 1.1 Réglementation de l'énergie;
- Services internes.

L'ONÉ s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Pour obtenir plus de détails sur la Stratégie, veuillez consulter le site Web de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)^{xi}.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'ONÉ.

Programme 1.1 : *Réglementation de l'énergie*

Description :

Ce programme définit le cadre de réglementation à l'intérieur duquel l'ONÉ remplit son mandat et réalise, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'ONÉ et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficace.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
39 482 860	56 018 272	46 581 292	46 581 292

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
293,0	293,0	293,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les activités réglementées sont réalisées conformément aux exigences réglementaires.	Nombre d'inspections effectuées durant l'exercice	150	Annuelle
	Pourcentage des activités d'assurance de la conformité planifiées complétées	100	Annuelle
	Nombre de vérifications effectuées durant l'exercice	6	Annuelle

Faits saillants de la planification

L'Office a organisé un Forum sur la sécurité en juin 2013 dont les thèmes, comme son nom l'indique en partie, étaient la sécurité et la protection de l'environnement. Le Forum représentait une pièce maîtresse de son Plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Les sujets clés qui y ont été abordés comprenaient le leadership des entreprises dans la création et le maintien d'une culture de sécurité, l'efficacité des systèmes de gestion et le rôle de l'application de mesures du rendement dans la gestion du risque, ainsi que les attentes du public en matière de transparence de l'information et le rôle changeant des organismes de réglementation. Dans le sillage du Forum, l'Office a cerné plusieurs activités pour concrétiser l'objectif de zéro incident qu'il partage avec l'industrie.

En voici les principaux éléments :

- 
Thème III
 Protéger la nature
 et les Canadiens
- Maintenir un niveau d'activités liées à la conformité, notamment des inspections et des audits qui respectent les cibles établies.
- Mettre en œuvre un plan visant à instaurer une culture de sécurité dans les sociétés réglementées comme suit :
 - élaborer et diffuser le message de l'Office, qui comprend une définition de la culture de sécurité et qui cerne les caractéristiques et les attributs de cette culture;
 - organiser des activités pour informer les sociétés des attentes de l'Office en matière de culture de sécurité;
 - établir les conditions de base d'une culture de sécurité dans les sociétés réglementées à l'aide de différentes données (enquêtes sur des incidents, audits et inspections).

- Revoir les processus d'examen des demandes nécessitant ou ne nécessitant pas une audience d'afin de permettre une étude efficace et approfondie des projets d'envergure.
- Constituer une équipe d'analyse de la réglementation et d'information chargée d'intégrer de l'information de qualité fondée sur des données probantes liées à la réglementation au processus de planification des activités de vérification de la conformité fondées sur le risque pour améliorer le rendement en matière de réglementation.

Une fois mises en œuvre, ces mesures diminueront davantage les risques d'incidents dans des installations réglementées qui pourraient entraîner un décès ou d'importants effets sur l'environnement.

Sous-Programme 1.1.1 : *Élaboration de la réglementation de l'énergie*

Description :

Grâce à ce sous-programme, les membres du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes réglementaires pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, pour l'exploration pétrolière et gazière ainsi que pour les activités de mise en valeur sur la terre ferme et dans les régions extracôtières pour les zones et territoires précisés à l'article 3 de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*. L'ONÉ élabore puis diffuse les règlements, le matériel d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles. Il recherche activement les occasions pour améliorer ses méthodes, par des modifications à la réglementation et des lignes directrices, l'établissement de buts qui n'ont pas un caractère obligatoire et la publication de lignes directrices et par la distribution occasionnelle d'autres documents d'orientation.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
10 083 289	8 384 633	8 384 633

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
44,0	44,0	44,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Cadre de réglementation clair et pragmatique	Pourcentage réalisé des activités prévues visant la modification de règlements ou de documents d'orientation	80 %	Annuelle

Faits saillants de la planification

Les modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à d'autres lois fédérales ainsi qu'aux règlements en découlant doivent être mises en œuvre. Ces modifications aux règlements sont exigées par les lois ou visent à combler des lacunes dans le cadre réglementaire de l'Office. Les modifications apportées aux lois et règlements pertinents doivent être appliquées aux processus de l'Office afin d'offrir au personnel et aux parties prenantes des directives à jour, exactes et pertinentes en matière de réglementation.

En voici les principaux éléments :

- Mettre en œuvre les modifications législatives et réglementaires corrélatives.
- Actualiser le cadre de réglementation pour le territoire domanial^{vi}, en partenariat avec des organismes fédéraux, provinciaux et de réglementation compétents, afin de maintenir les normes les plus rigoureuses en matière de sécurité opérationnelle et de protection de l'environnement.
- Fournir des directives pour préciser les attentes de l'Office à l'égard des sociétés et expliquer au public la façon de prendre part aux processus de l'Office dans le Nord.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan visant la participation des populations du Nord.

Sous-Programme 1.1.2 : *Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie*

Description:

Ce sous-programme permet à l'ONÉ de rendre des décisions éclairées sur des questions et des demandes touchant la mise en valeur des ressources, les infrastructures, le transport et le commerce de l'énergie ainsi que les activités connexes. À titre de tribunal de réglementation indépendant, l'ONÉ sollicite le concours actif des parties affectées par les décisions réglementaires qu'il rend dans le cadre d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation.

Les activités de vérification menées par l'ONÉ lui permettent de veiller au respect des exigences réglementaires et de ses attentes, notamment celles établies dans ses règlements les conditions

dont sont assorties ses autorisations. Les activités de surveillance et de mise en application de l'ONÉ sont menées dans le cadre de huit programmes de mise en œuvre de la réglementation qui touchent l'intégrité, la gestion des situations d'urgence, la gestion de la sécurité, la prévention des dommages, les questions financières, le respect des droits et des intérêts, la sûreté et la protection de l'environnement. Par sa surveillance et l'application des règlements, l'ONÉ tient les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public. Celui-ci englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes et consiste en un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Ce programme a recouru au financement des paiements de transfert suivant : Programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
45 934 983	38 196 659	38 196 659

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
249,0	249,0	249,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Évaluation équitable et transparente des demandes d'autorisation	Pourcentage des appels judiciaires fructueux liés à des principes d'équité ou de droit	Zéro	Annuelle
Évaluation des demandes dans les délais prévus	Pourcentage des décisions rendues ou des recommandations faites dans les délais prévus par la loi	100 %	Annuelle
Les sociétés réglementées sont tenues de rendre compte de leurs résultats dans l'intérêt public canadien	Pourcentage des cas de non-conformité identifiés examinés par l'Office	100 %	Annuelle

Faits saillants de la planification

Les activités réglementaires et non réglementaires de l'Office (évaluation des demandes, conformité et exécution, planification et production de rapports) sont fondées sur la connaissance du risque et sur l'analyse opportune des données et des renseignements recueillis lors de diverses activités. L'analyse de renseignements exacts et pertinents peut permettre de cerner des tendances dans l'industrie et d'informer les processus d'évaluation des demandes, de vérification de la conformité et de respect de la réglementation. Par ses efforts, l'Office continue de tenir les sociétés réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public canadien.

En voici les principaux éléments :

- Continuer de surveiller les engagements soumis à des délais prescrits par la loi.
- S'assurer que l'Office soit prêt à faire l'examen des éventuels projets d'envergure.
- Simplifier les processus d'enquête à la suite d'un incident et de signalement d'activités non autorisées.
- Utiliser de l'information fournie par la population canadienne (comme celles du Groupe chargé des questions foncières) pour améliorer les initiatives de l'Office.
- Fournir des renseignements sur la sécurité et sur la protection de l'environnement qui importent aux Canadiens et Canadiennes.
- Améliorer l'analyse des données recueillies pour l'information réglementaire afin de peaufiner les rapports sur le rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement.
- Poursuivre des activités visant à favoriser la participation de la population (ateliers) sur les exigences réglementaires destinées à assurer la sécurité des pipelines.

Une fois mises en œuvre, ces mesures réduiront davantage le risque que les demandes ne soient pas traitées rapidement et dans les délais prescrits. Ces activités diminueront aussi davantage les risques d'incident dans des installations réglementées qui pourraient entraîner un décès ou d'importants effets sur l'environnement.

Programme 1.2 : *Programme d'information sur l'énergie*

Description :

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'ONÉ utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influencer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
5 294 553	6 820 972	5 831 489	5 831 489

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
39,4	39,4	39,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La population canadienne a accès à des analyses et à de l'information touchant l'énergie	Nombre de consultations de la section du site Web de l'Office renfermant de l'information ou des documents sur l'énergie durant l'exercice	≥ 500 000	Annuelle

Faits saillants de la planification

En appui au programme, l'Office continuera de surveiller l'évolution des marchés de l'énergie, de recueillir et de publier des statistiques liées à ces marchés et de publier des études renseignant la population canadienne sur ces marchés. L'Office surveille une variété de données et de renseignements dans le cadre du *programme d'information sur l'énergie*, lesquels sont offerts au public dans ses analyses des marchés et de l'offre et de la demande.

En voici les principaux éléments :

- Continuer de suivre l'évolution des marchés énergétiques, recueillir et publier des statistiques sur ces marchés et publier des études pour informer la population canadienne sur les marchés de l'énergie.
- Étayer les décisions de réglementation par une analyse à jour du marché lorsque des demandes visant des projets d'infrastructure énergétique sont soumises à son examen.
- Publier des études sur le secteur énergétique. Voici certaines des publications qui devraient paraître durant l'exercice 2014-2015 :
 - le rapport *Avenir énergétique du Canada*, à l'automne 2015;
 - l'évaluation des ressources des formations Duvernay et Bakken;
 - les *Perspectives de la productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2015-2017*;
 - les *Perspectives de la productibilité à court terme de pétrole classique ou pétrole de réservoirs étanches au Canada 2015-2017*;
 - les *Perspectives énergétiques pour l'été* et *Perspectives énergétiques pour l'hiver*;
 - plusieurs brefs rapports sur divers aspects des marchés énergétiques.
- Améliorer le site Web afin d'en faciliter l'accès et de créer un portail d'information sur l'énergie pour la population canadienne.

Ces activités permettront à l'Office de prendre des décisions éclairées et d'expliquer aux Canadiens et Canadiennes comment fonctionnent les marchés et si les ressources énergétiques sont suffisantes pour répondre à leurs besoins, malgré les exportations. Une fois mises en œuvre, ces activités réduiront davantage le risque de communiquer à la population canadienne des renseignements inexacts, incomplets ou insuffisants sur des installations relevant de la compétence de l'Office ou sur ses activités.

Services internes

Description :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
26 538 637	21 824 229	16 740 529	16 740 529

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
91,2	91,2	91,2

Faits saillants de la planification

Une importante hausse de la charge de travail due à de nombreuses demandes visant des projets d'envergure nécessite des fonds supplémentaires et la mise en place d'une approche de dotation proactive. De plus, le déménagement des bureaux de l'Office dans un nouvel immeuble doit se faire de la manière la plus en douceur possible afin de réduire le plus possible les perturbations pour le personnel et les activités.

L'intérêt accru porté aux activités de l'Office et aux activités pipelinières aux niveaux national et international et l'augmentation du nombre de projets énergétiques d'envergure au pays rendent nécessaire la mise en place des méthodes de communication proactives pour fournir à la population canadienne l'information dont elle a besoin sur l'Office et les installations qu'il régleme.

Les activités suivantes concrétisent la priorité stratégique de l'Office d'être une organisation souple et efficace, capable de faire face aux priorités courantes et nouvelles.

En voici les principaux éléments :

- Améliorer les échanges avec la population canadienne à l'aide de communications stratégiques, notamment par un partage proactif de l'information et une présence accrue sur le Web.
- Établir et mettre en œuvre un modèle de financement qui permet une affectation dynamique des ressources en fonction de priorités opérationnelles changeantes à court et à long terme.
- Mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de fidélisation des effectifs.
- Faciliter le déménagement dans les nouveaux bureaux.
- Fixer des normes de service qui correspondent aux exigences opérationnelles et aux niveaux de financement.
- Actualiser les stratégies de gestion de l'information et de technologie de l'information afin de soutenir les processus réglementaires et opérationnels en adoptant une nouvelle méthode structurée et efficiente pour saisir, stocker, analyser et diffuser des données liées à la réglementation.

La mise en œuvre de stratégies de recrutement et de fidélisation des effectifs atténuera le risque que des postes-clés de l'organisation restent vacants. Ces activités minimiseront aussi le risque de communiquer à la population canadienne des renseignements inexacts, incomplets ou insuffisants sur des installations relevant de la compétence de l'Office ou sur ses activités.



Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale -
en commençant par le gouvernement

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités de l'Office en consultant le tableau de renseignements supplémentaires « Écologisation des opérations gouvernementales »^{xii}.

Section III : Information additionnelle

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats de l'Office. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site web de l'ONÉ^{xiii}.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	86 775 129	87 156 971	381 842
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	86 775 129	87 156 971	381 842

Il n'y a pas d'écarts importants entre les résultats prévus pour l'exercice 2014-2015 et les résultats estimatifs de 2013-2014.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires listés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 sont affichés sur le site web de l'Office^{xiv}.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [*Dépenses fiscales et évaluations*](#)^{xv}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Office national de l'énergie
444, Septième Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Canada

Courriel : info@neb-one.gc.ca
Téléphone : 403-292-4800
Numéro sans frais : 1-800-899-1265
Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803
ATS : 1-800-632-1663

Web : <http://www.neb-one.gc.ca>

Notes de fin de document

- i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp> .
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>.
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>.
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- v. *Loi sur l'Office national de l'énergie*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/index.html>
- vi. Dans le présent *Rapport sur les plans et priorités*, « territoire domanial » désigne les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les zones sous-marines, hors provinces, dans la mer territoriale ou le plateau continental du Canada, à l'exclusion de la zone adjacente, au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.
- vii. Le nombre total de kilomètres comprend, entre autres, les tronçons de pipeline approuvés, en construction, exploités, désactivés, désaffectés et en attente d'autorisation de cessation d'exploitation.
- viii Chiffre fondé sur les débits annuels et la moyenne annuelle pondérée des prix des produits.

- ix. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- x. Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- xi. Stratégie fédérale de développement durable, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/Default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>
- xii <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/plnprtr/2014-2015/rpp00-2014-2015-fra.html>
- xiii <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/plnprtr/2014-2015/rpp00-2014-2015-fra.html>
- xiv <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/plnprtr/2014-2015/rpp00-2014-2015-fra.html>
- xv. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.